



ÉPICERIE SOCIALE

Charte Du Bénévole

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À :	LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs, son fonctionnement. ▪ Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière. ▪ Lui confier une activité qui lui convienne et l'aider à s'insérer dans l'équipe. ▪ Prévoir sa formation et son accompagnement. ▪ Lui proposer une période d'intégration suivi d'un entretien destiné à faire le point. ▪ Prévoir, en cas de besoin, la manière de mettre fin à l'engagement du bénévole. ▪ Susciter les rencontres entre les bénévoles. ▪ Le couvrir par une assurance adéquate (hors transport). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accepter les principes de l'Association et se conformer à ses objectifs. ▪ Effectuer une période d'intégration définie avec l'Association. ▪ Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie. ▪ Respecter les consignes de discrétion et les règles de confidentialité de l'association. ▪ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles. ▪ Suivre régulièrement les actions de formation proposées et les réunions. ▪ Respecter les plannings convenus, et en cas d'empêchement, prévenir dans les meilleurs délais. ▪ Faire part aux responsables, des éventuelles difficultés rencontrées. ▪ Respecter la dignité, la liberté, la vie privée, les opinions et les particularités des bénéficiaires. ▪ La religion et la politique ne doivent en aucun cas être abordés dans les locaux de l'Épicierie Sociale. ▪ Ne pas raccompagner les bénéficiaires à leur domicile. ▪ Ne pas donner d'argent aux bénéficiaires même sous forme de prêt.

SIGNATURES

<p>Pour l'Association</p> <p>Date :</p> <p>Nom :</p> <p>Signature :</p>	<p>Le Bénévole</p> <p>Date :</p> <p>Nom :</p> <p>Signature :</p>
--	---